



L'essentiel de 2006

56 000

collaborateurs

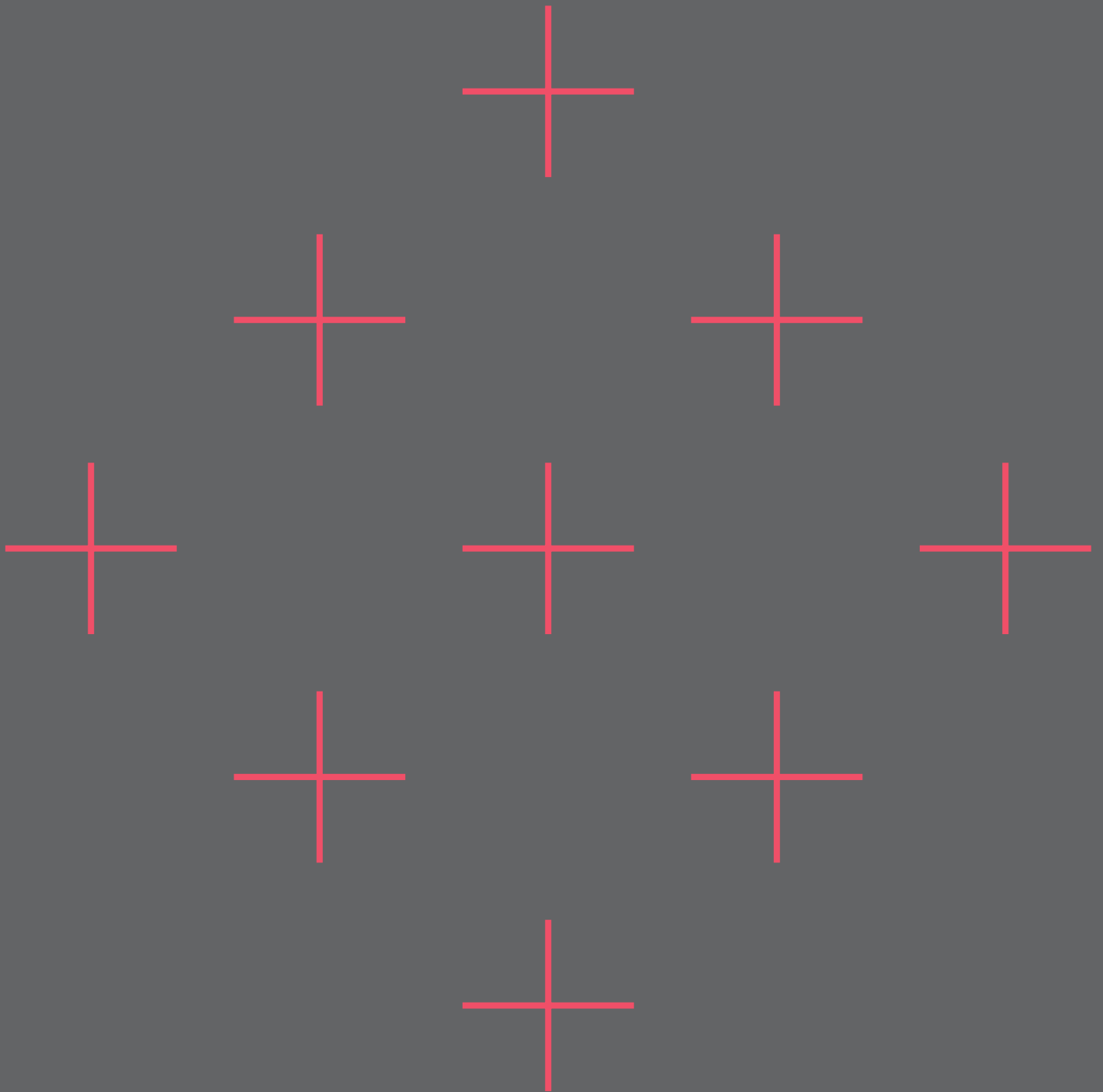
3 175

trésoreries

3 400

millions d'euros de budget global

- ◆ Les résultats 2006 du contrat de performance du Trésor public
- ◆ Les faits marquants de 2006
- ◆ Les chiffres clés
- ◆ L'organisation du réseau du Trésor public
- ◆ L'organigramme de la Direction générale de la comptabilité publique au 1^{er} juin 2007



Les résultats 2006 du contrat de performance du Trésor public

Signé le 28 avril 2006 entre le Secrétaire général du MINEFI, le Directeur du Budget, et le Directeur général de la comptabilité publique, le second contrat pluriannuel de performance définit la nouvelle feuille de route du Trésor public pour la période 2006-2008.

Ce contrat est structuré autour de trois orientations stratégiques majeures : la qualité des comptes publics, la qualité du service rendu aux usagers et partenaires, le management et le pilotage du réseau.

Ces priorités stratégiques sont déclinées en une quinzaine d'engagements. Leur respect est mesuré par vingt-neuf indicateurs, traduisant de manière équilibrée les différents axes de la performance (efficacité, qualité de service et efficience). Sur ces vingt-neuf indicateurs, huit concernent la fonction comptable de l'État, huit le secteur public local, cinq le recouvrement et un indicateur traite de l'activité domaniale, nouvellement dévolue au Trésor public en 2007. Deux indicateurs contribuent à la modernisation du système d'information et cinq à mesurer l'évolution de l'efficience et de la productivité.

Les résultats obtenus durant la première année du nouveau cycle 2006-2008 témoignent à nouveau des efforts accomplis par le réseau du Trésor public (en bleu les objectifs et résultats liés à l'intéressement) :

Engagements et indicateurs	Objectifs 2006	Résultats 2006
Réussir le passage à la comptabilité d'exercice		
1 – Indice des jours – anomalies constatés dans la comptabilité de l'État (base 100 en 2005)	70	☺ 68
Rénover les contrôles et les process de la dépense		
2 – Taux des anomalies relevées à l'occasion des contrôles de la dépense de l'État	2,50 %	☺ 2,36 %
3 – Délai global de paiement des dépenses de l'État (ordonnateur et comptable) en jours	35 jours	☺ 41,5 jours
4 – Délai moyen de paiement des dépenses de l'État par les comptables (hors payes et pensions) en jours	4,6 jours	☺ 5,2 jours
5 – Indice du taux moyen d'indus sur les dépenses de rémunération (base 100 en 2005)	96	☺ 95
Renforcer le contrôle interne comptable		
6 – Proportion de processus comptables de l'État ayant fait l'objet d'un diagnostic dans chaque département	10 %	☺ 10,2 %
7 – Volumes financiers des processus comptables fiabilisés par l'audit comptable et financier	15 %	☺ 25 %
Améliorer la qualité des comptes des établissements publics opérateurs de l'État		
8 – Nombre de protocoles de modernisation de la gestion comptable et financière	10	☺ 11
Améliorer la qualité des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux		
9 – Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux (base 100 pour les comptes 2004)	105	106,6 (provisoire)
Intensifier le partenariat avec les grandes collectivités et établissements publics locaux (CEPL)		
10 – Taux de couverture des conventions de services comptable et financier (CSCF)	30 %	☺ 30,5 %
11 – Taux global de réalisation des actions des CSCF	35 %	☺ 45,1 %
Optimiser l'exécution des recettes et des dépenses des CEPL		
12 – Délai de paiement des dépenses du secteur public local par les comptables (collectivités sous Hélios) en jours	/	mesuré en 2008
13 – Taux de progression des paiements automatisés :		
- Évolution du nombre des opérations constatées	+ 5 %	☺ + 18,2 %
- Évolution du montant des recettes constatées	+ 5 %	☺ + 14,7 %
14 – Taux de versement des avances sur le montant des impositions directes locales réalisé à la date prévue	90 %	☺ 100 %
Enrichir l'expertise et le conseil financier au profit des décideurs locaux		
15 – Taux de couverture des analyses financières	20 %	☺ 30,8 %
Promouvoir la dématérialisation des flux et des échanges avec le secteur public local		
16 – Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local	10 %	☺ 16,3 %
Renforcer la qualité de l'accueil des usagers		
17 – Niveau de mise en œuvre effective des engagements du programme « pour vous faciliter l'impôt »	À partir de 87,5 % (note 4,75 sur 5)	☺ 81,9 % (4 sur 5)
Développer les services en ligne et les paiements dématérialisés des impôts		
18 – Taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers	45 %	☺ 45,2 %
Progresser dans l'efficacité des actions en recouvrement		
19 – Taux de recouvrement brut des impôts sur rôle	97,85 %	☺ 98,15 %
20 – Taux brut de recouvrement DGI-DGCP/droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe au titre de N-2	42 %	☺ 40,32 %
Rénover en profondeur le recouvrement des amendes et des condamnations pécuniaires		
21 – Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires	38 %	☺ 33,13 %
Le Trésor public au service de la politique immobilière des organismes publics		
22 – Taux de respect du délai d'un mois, hors délais négociés, pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaires adressées au service du domaine	90 %	☺ 91,1 %
Conforter la réactivité et la qualité de l'assistance aux utilisateurs de l'informatique		
23 – Taux de résolution des incidents par le premier niveau d'assistance	65 %	☺ 68,5 %
24 – Note de satisfaction des utilisateurs de l'assistance	7,7 sur 10	☺ 7,85



UN INTÉRESSEMENT COLLECTIF AUX PERFORMANCES RÉALISÉES

Conformément aux décisions des ministres du 7 juillet 2005, un dispositif d'intéressement collectif à la performance est adossé à un ensemble d'indicateurs puisés dans le contrat de performance. Ainsi, en 2006, sur les douze indicateurs entrant en ligne de compte pour le calcul de l'intéressement (cf. indicateurs signalés en bleu dans le tableau ci-contre), huit ont été atteints et certifiés, ouvrant droit au versement d'une prime de 100 euros ajoutée à la paye de chaque agent en mai 2007.

LES RÉSULTATS 2006 DES CINQ PRINCIPAUX INDICATEURS D'EFFICIENCE

	Objectifs 2006	Résultats 2006
1 – Taux d'intervention sur les dépenses de l'État		
Coûts de gestion des dépenses de l'État	261 M€	248 M€
Taux d'intervention sur les dépenses de l'État	0,101 %	0,098 %
2 – Taux d'intervention sur les recettes non fiscales du secteur public local		
Coûts de gestion des produits locaux	628 M€	650 M€
Taux d'intervention sur les produits locaux	1,32 %	1,32 %
3 – Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local		
Coûts de gestion des dépenses du secteur public local	579 M€	594 M€
Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local	0,177 %	0,176 %
4 – Les coûts de gestion des impôts (DGI et DGCP)		
Coûts de gestion des impôts DGI-DGCP	4 509 M€	4 516 M€
5 – L'évolution de la productivité globale		
Taux annuel d'évolution de la productivité globale du Trésor public	+ 2,7 %	+ 3 % (donnée provisoire)

Précisions méthodologiques sur les indicateurs d'efficacité :

1 - Les indicateurs regroupés sous le vocable « taux d'intervention » consistent à établir le rapport entre les dépenses nécessaires à l'exercice d'une activité financière donnée (percevoir des recettes, payer des dépenses) et les flux financiers concernés par cette activité (le montant total des recettes perçues ou des dépenses payées). Si le ratio ainsi calculé diminue d'une année sur l'autre, cela signifie donc que les coûts de gestion évoluent de manière plus modérée que les volumes financiers traités (et donc que l'activité qu'ils génèrent).

2 - Le taux d'évolution de la productivité globale est calculé à partir de l'agrégation de 10 ratios élémentaires, rapportant, pour chaque métier, les volumes d'activité aux effectifs concernés (exemple : nombre d'articles de rôles par agent, nombre de mandats par agent, nombre de payes par agent). On obtient ainsi un taux d'évolution annuel impacté à la fois par l'évolution des charges et par celle des effectifs.

Tous les taux d'intervention du Trésor public ont diminué par rapport aux taux précédemment constatés en 2005 :

Taux d'intervention	Résultats 2005	Résultats 2006
sur les dépenses de l'État	0,103 %	0,098 %
sur les produits locaux	1,340 %	1,315 %
sur les dépenses du SPL	0,180 %	0,176 %
sur les impôts (part DGCP seule)	0,719 %	0,699 %

Parallèlement, et sous réserve du caractère encore provisoire des flux d'activité du secteur public local (nombre de titres et de mandats), le rythme d'évolution de la productivité constaté au cours de cette première année du contrat est conforme - voire un peu supérieur - aux prévisions.

Les faits marquants de 2006



LA PRÉPARATION DU TRANSFERT DES MISSIONS DU DOMAINE

À compter du 1^{er} janvier 2007, la totalité des missions domaniales est transférée à la Direction générale de la comptabilité publique. Ce transfert a fait l'objet au cours de l'année 2006 d'une préparation approfondie (concertation sociale au niveau local et national, rencontres avec les agents concernés). Il a donné lieu à l'élaboration d'un protocole de gestion des ressources humaines comportant des garanties pour les agents de la Direction générale des impôts mis à disposition de la Direction générale de la comptabilité publique. Près de 2 000 agents sont concernés par cette opération. Le service du Domaine apparaît sous l'appellation « France Domaine ».

LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

- ◆ Mobilisation de l'ensemble du réseau du Trésor public sur un programme pluriannuel d'amélioration de la qualité des comptes locaux.
- ◆ Mise en place d'un compte financier unique pour les établissements publics de santé et signature d'un nouveau protocole de dématérialisation des facturations à l'assurance-maladie (B2-Noémie).
- ◆ Accompagnement de la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle instituant notamment une participation des collectivités et des EPCI au plafonnement de la valeur ajoutée.
- ◆ Mise à disposition de méthodologies et de nouveaux outils en matière d'analyses financières réalisées dans le cadre d'une démarche qualité.
- ◆ Conduite d'opérations spécifiques pour favoriser le développement des moyens de paiement alternatifs au chèque dans la sphère publique locale.
- ◆ Signature d'une nouvelle convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et le Trésor public le 15 juin 2006.





LES USAGERS

- ◆ La DGCP et la DGI conduisent en commun des réformes dans le but d'offrir aux contribuables la possibilité d'effectuer l'essentiel de leurs démarches auprès d'un point d'entrée unique.
- ◆ Afin de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil des usagers, leurs principales démarches sont simplifiées et les pièces justificatives supprimées dans la plupart des cas. L'organisation de l'accueil du public est modernisée dans les trésoreries spécialisées Impôt.
- ◆ Les résultats du recouvrement progressent significativement avec une plus-value de 380 millions d'euros pour le budget de l'État en 2006.
- ◆ Progression des paiements dématérialisés des impôts des particuliers : plus de 4 millions de nouveaux contrats de prélèvement ou de paiements en ligne enregistrés en 2006. 73 % de l'impôt sur le revenu est payé par voie dématérialisée.

LE VOLET COMPTABLE DE LA LOLF

- ◆ Élaboration du bilan d'ouverture de l'État.
- ◆ Renforcement du contrôle interne comptable, garant de la certification à terme des comptes de l'État, par la publication de référentiels de contrôle interne comptable et la diffusion de guides de procédures.
- ◆ Préparation des transferts d'assignation vers les services de contrôle budgétaire et comptable ministériels (CBCM).
- ◆ Montée en charge des services facturiers créés dans les ministères.

LES DÉMARCHES QUALITÉ DE SERVICE

- ◆ La certification ISO 9001 version 2000 a été attribuée à la trésorerie générale du Nord, pour le Centre d'encaissement de Lille.
- ◆ La certification ISO 9001 version 2000 du réseau des Missions d'expertises économiques et financières (MEEF) a été renouvelée, trois ans après l'obtention de la première certification ISO 9002.

L'ORGANISATION DU RÉSEAU DU TRÉSOR PUBLIC

- ◆ Réforme du régime de responsabilité des comptables : adoption par le Parlement de l'article 146 de la loi de finances rectificative pour 2006, modifiant l'article 60 de la loi de finances pour 1963. Ces dispositions réaffirment le principe de responsabilité tout en modernisant les conditions de sa mise en jeu.
- ◆ Réorganisation du réseau comptable parisien : à la suite du transfert d'assignation des dépenses centrales vers les CBCM, la Paierie générale du Trésor (PGT) et l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT) ont été supprimées à compter du 1^{er} janvier 2007.
- ◆ Bilan positif de l'activité des pôles de Gestion publique et développement économique (GPDE), le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a souhaité la mise en place d'une animation nationale des pôles par la DGCP afin de mieux coordonner leurs activités et renforcer la pédagogie économique.

L'INFORMATIQUE

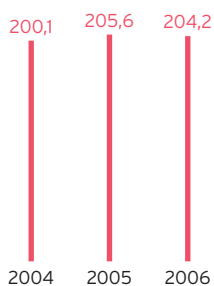
- ◆ Le déploiement de l'application Hélios, outil informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales, s'est accéléré en 2006. Au 31 décembre 2006, 652 trésoreries bénéficient d'Hélios pour gérer 30 500 budgets. 4 884 agents du Trésor public l'utilisent ainsi quotidiennement.
- ◆ En août 2006, l'infocentre Delphes est mis à la disposition des trésoreries utilisant Hélios afin de valoriser l'information : une série de tableaux composée d'indicateurs issus des données d'Hélios permet au réseau de mieux exercer les missions de pilotage et de maîtrise de l'activité comptable.

Les chiffres clés



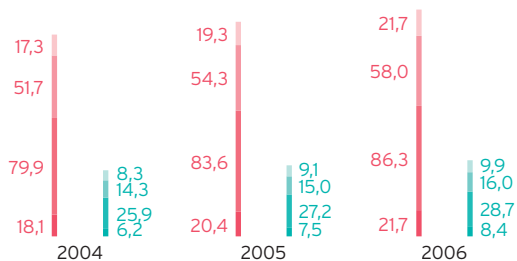
Recouvrement des recettes publiques

(en milliards d'euros, tous produits confondus)



114 millions d'articles de rôles en 2006.

Dépenses des collectivités locales payées par le réseau du Trésor public

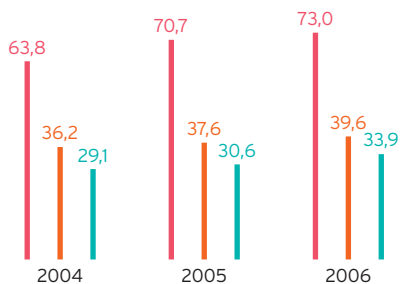


187,7 milliards d'euros en 2006.

Dépenses réelles totales : ■ Groupement à fiscalité propre (GFP) ■ Communes
 ■ Départements ■ Régions
 Dont investissements : ■ Groupement à fiscalité propre (GFP) ■ Communes
 ■ Départements ■ Régions

Favoriser le paiement dématérialisé des impôts des particuliers

(en pourcentage)



32 millions de contrats de mensualisation et de prélèvement à l'échéance gérés par le Trésor public.

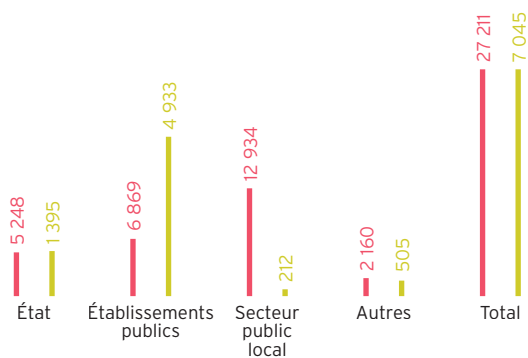
Plus de 4 millions d'adhésions nouvelles en 2006, dont 1,8 million réalisé sur Internet.

1,3 million de paiements directs en ligne.

■ Impôt sur le revenu ■ Taxe d'habitation ■ Taxe foncière

Dépôts de fonds au Trésor (DFT)

(catégories de titulaires au 31 décembre 2006)



7 milliards d'euros d'encours en 2006.

■ Nombre de comptes ■ Encours en millions d'euros



LE TRÉSOR PUBLIC, C'EST :

3 350 structures, dont **3 175** trésoreries

56 000 collaborateurs

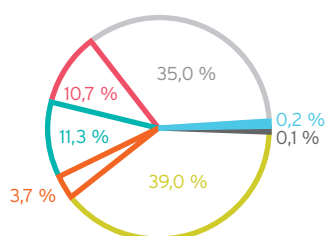
204,2 milliards d'euros de recettes publiques (tous produits confondus) recouvrés en 2006

187,7 milliards d'euros versés aux créanciers des collectivités locales

548 milliards d'euros versés aux créanciers de l'État

Dépenses de l'État payées par le réseau du Trésor public

Les dépenses du budget général ventilées par nature :



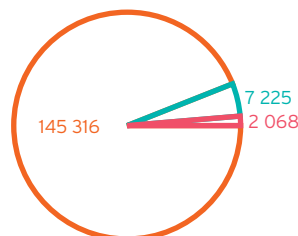
548 milliards d'euros.

Les dépenses du budget général : **63 %** des dépenses globales.

Les dépenses des comptes spéciaux : **37 %** des dépenses.

- Pouvoirs publics
- Dépenses de personnel
- Dépenses de fonctionnement
- Charges de la dette
- Dépenses d'investissement
- Dépenses d'intervention
- Charges d'opérations financières

Effort de formation

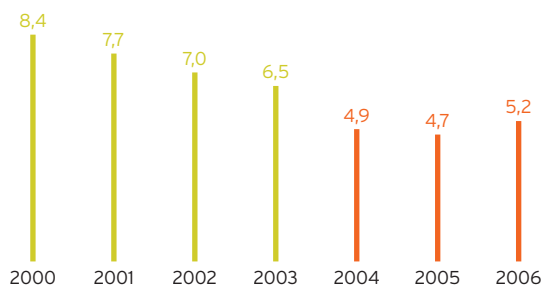


154 609 stagiaires (un stagiaire peut bénéficier de plusieurs formations dans l'année).

- Formation initiale
- Préparation aux concours
- Formation continue

Délai moyen de paiement des comptes de l'État

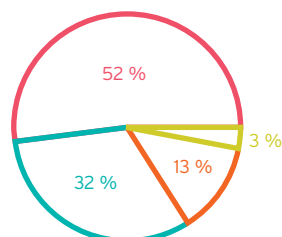
(délai en jours)



Répartition des coûts complets de la DGCP en 2006

(en pourcentage du budget)

Budget de **3,4** milliards d'euros.



- Gestion du secteur public local
- Fiscalité, amendes et produits divers
- Fonction comptable de l'État
- Dépôts et services financiers

L'organisation du réseau du Trésor public

La Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) et le réseau du Trésor public qu'elle anime sont placés sous l'autorité du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.



Les services centraux au Minéfi

Composée de 1 100 personnes, la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) assure le pilotage, l'animation et la coordination du réseau du Trésor public.

Elle conduit l'application et la modernisation des règles de la comptabilité publique et fédère le réseau des trésoreries.

Elle définit la politique et l'allocation des moyens et conduit la politique de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'ensemble du réseau.



Un réseau très présent au plan local

Le Trésor public dispose d'un réseau d'environ 3 350 structures, dont 3 175 trésoreries au 1er janvier 2007. Son organisation évolue afin de renforcer l'efficacité des services de proximité et de s'adapter aux évolutions locales, notamment à l'intercommunalité.

Par ses missions, le Trésor public possède une connaissance approfondie du tissu économique et financier local, mise au service de l'État, de l'ensemble des décideurs publics locaux et des entreprises.



Une présence à l'étranger

Le réseau du Trésor public déploie sa présence à l'international : dans 18 pays, des trésoreries placées auprès des ambassades de France sont chargées du paiement des dépenses et du recouvrement des recettes publiques à l'étranger.

Trésorerie générale (TG)

Elle coordonne les services du Trésor public du département. Elle exerce des missions de contrôle et de paiement des dépenses de l'État, de comptabilité de l'État et de pilotage des autres missions du Trésor public. Implantée dans le chef-lieu de département, la trésorerie générale est dirigée par un Trésorier-payeur général.

Au niveau régional, les trésoreries générales exercent des fonctions spécifiques : contrôle financier régional, mission d'expertise économique et financière, formation, contrôle, informatique et animation régionale.

Recette des finances (RF)

Structure infra-départementale de pilotage interne, elle a un rôle d'animation et de soutien auprès des trésoreries en matière de recouvrement contentieux, de conseil au secteur public local, d'action économique et financière et de gestion.

Implantée dans un arrondissement financier, en fonction de l'importance du département, elle est dirigée par un receveur des finances.

Trésorerie

La trésorerie a en charge le recouvrement de l'impôt voire des amendes, la gestion financière du secteur public local (recettes, dépenses, comptabilité, expertise et conseil) et des dépôts de fonds.

L'implantation des trésoreries, en général au chef-lieu de canton, s'adapte aux évolutions locales et en particulier au développement de l'intercommunalité. En milieu urbain, la plupart des trésoreries sont spécialisées dans l'exercice de l'une des deux grandes missions du Trésor public, le recouvrement des impôts ou la gestion du secteur public local. En fonction de ses enjeux financiers et de son volume d'activité, une trésorerie peut être trésorerie principale, recette-perception ou perception.



PLUS DE 3 350 STRUCTURES

Niveau national et/ou interrégional

- ◆ Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- ◆ École nationale du Trésor public : 3 établissements (Noisiel, Lyon et Noisy-le-Grand) et le Centre national de documentation du Trésor public
- ◆ 3 trésoreries générales spécialisées : Trésorerie générale pour l'étranger, Trésorerie générale pour les créances spéciales du Trésor, Trésorerie générale de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris
- ◆ 14 pôles internes d'expertise :
 - Pôle « relations avec le juge des comptes » à Besançon (créé en 1992),
 - Pôle « commande publique » (marchés publics, délégation de services publics, contrats de partenariat et autres contrats globaux) à Lyon (1999),
 - Pôle « fonction publique territoriale et hospitalière » à Rennes (2000),
 - Pôle « comptabilités, fiscalité et intercommunalité » à Bordeaux (2002),
 - Pôle « analyses financières hospitalières et HLM - Analyse de risques » à Montpellier (2002),
 - Pôle « assistance applicative du secteur public local » à Metz (2003),
 - Pôle « dématérialisation dans le secteur public local » à Noisy-le-Grand (2004),
 - Pôle « moyens de paiement du secteur public local » à Paris (2005),
 - Pôle « assistance au recouvrement contentieux » à Châtelleraut (2002) : extension de compétence aux contentieux des créances locales,
 - Pôle national en matière de recouvrement amiable à Rouen (2003),
 - Pôle d'assistance en matière de contrôle de la redevance à Toulouse (2005),
 - Pôle national « gestion des ressources humaines » à Toulouse (2005),
 - 2 pôles interrégionaux d'apurement administratif à Rennes et à Toulouse (2005).

Niveau départemental

- ◆ Centre national de gestion des concours à Lille (2005)
- ◆ 3 centres d'encaissement à Lille (2003), à Rennes (2004) et à Créteil (2006)
- ◆ 4 centres prélèvement service à Lyon (2003), à Lille (2005), à Strasbourg (2005) et à Montpellier (2006)
- ◆ Centre amendes service à Toulouse (2005)
- ◆ Trésorerie des amendes du contrôle automatisé à Rennes (2005)

Niveau international

- ◆ 104 trésoreries générales
- ◆ 31 départements informatiques du Trésor (DIT)
- ◆ 26 recettes des finances territoriales
- ◆ 3 175 trésoreries au 1^{er} janvier 2007
- ◆ 18 trésoreries à l'étranger



L'organigramme de la Direction générale de la comptabilité publique au 1^{er} juin 2007

Mission de coopération internationale
Dominique Dallo



Chef de service

Alban Aucoin
Service ressources et réseau



1^{re} s/direction
Pilotage, budget et réseau

Fabienne Dufay

- 1A** Pilotage et réseau
Fabrice Lauvernier
Christophe Haumont
Franck Lévêque
Magali Valière
- 1B** Moyens budgétaires et immobiliers
Samuel Barreault
- 1C** Responsabilité des comptables
Odile Néel
- 1D** Expertise et actions économiques
Michel Chaix

Cellule sécurité
Louis Galardon



2^e s/direction
Ressources humaines

Philippe Mareine

Projet
SIRH-SEQUOIA

Alain Beuzelin

- 2A** Pilotage et dialogue social
Éric Barbier
- 2B** Formation et gestion prévisionnelle des effectifs et compétences
Jacques Martin
- 2C** Cadres supérieurs et agents comptables
Karine Chanquoy-Jacquet
- 2D** Personnels de catégorie A et hors métropole
Patrick Puigmal
- 2E** Personnels de catégories B et C
William Fréville



3^e s/direction
Système d'information

Mario Castellazzi

- 3A** Pilotage de la production et des infrastructures
Coralie Oudot
- 3B** Moyens informatiques
François Maheas
- 3C** Recouvrement de l'impôt
Jean-Louis Bonnefoi
- 3D** Nouveaux projets de développement - secteur local et transversal
Gilles Deshayes
- 3E** Comptabilités et dépenses de l'État
Dominique Euriat

Mission sécurité
Christophe Rouquié

Projet éditique
Michel Lambert

Cellule d'animation du système d'information
Christian Caprile
Marie-Noëlle Sigonneau



4^e s/direction
Recettes de l'État

Étienne Effa

- 4A** Pilotage et relations usagers
Gérard Poggioli
- 4B** Gestion et expertise juridique du recouvrement
Christian Peyré
- 4C** Maîtrise d'ouvrage du système d'information
Guy Cleaz-Savoyen

Réingénierie du traitement des amendes
Laurent Denis

Programme Hélios

Alain Foucret

Mission d'audit, d'évaluation
et de contrôle

Jacques Ortet

Contrôle de gestion

Nathalie Roux

Cabinet

Thierry Pourquier

Communication

Anne Branly

Services généraux

Édouard Dussol



Directeur
général

Dominique Lamiot

SCN COPERNIC

Isabelle Braun-Lemaire

Mission commune accueil DGI-DGCP

Portail Minéfi colloc

Bénédicte Boyer



Chef de service

Nathalie Morin
Service fonction
comptable de l'État

Directeur de projet
Dominique de Roquefeuil
CHORUS

Chargée de mission

Marie-Josèphe Brosse
Doctrines comptables

Chargé de mission

Patrick Gandon
Conduite du changement



Chef de service

Daniel Dubost
Service
France Domaine



5^e s/direction

Secteur public
local

Bruno Soulié



6^e s/direction

Comptes de
l'État, normes
et audits internes
comptables
David Litvan



7^e s/direction

Organisation
comptable et
modernisation de
la dépense publique
François Tanguy

5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage
du système d'information

Adèle Lieber

5B Expertise juridique

Jean-Luc Brenner

5C Comptabilités locales

Christian Laurent

5D Activités bancaires
et services financiers

Dominique Gontard

Projet dépôts de fonds
au Trésor

Odile Lemarchand

Projet consolidation et qualité
des comptes locaux

Renaud Rousselle

6A Contrôle et audit internes
comptables

Alain Caumeil

6B Comptabilité de l'État

Éric Nouvel

6C Comptes nationaux
des administrations publiques

Guillaume Houriez

Mission vérification
des comptes de gestion

Jean Basso

7A Nouvelle organisation
comptable

Hubert Blaison

7B Modernisation
de la dépense publique

Olivier Rousseau

7C Rémunérations
et pensions

Philippe Gauthier

7D Opérateurs de l'État

Marie-Hélène Dupin

● Mission politique immobilière
de l'État

Marc Gazave

● Bureau des missions
domaniales

Guy Correa

● Direction nationale
d'interventions domaniales

Joël Léauté

● Comptable spécialisé
du Domaine

Régis Delmas